



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

F.D.C. 70

23 OCT. 2020

Rue de Verdun - N. LÈS VESOUL

GENDARMERIE NATIONALE

Le chef d'escadron Arnaud Lavalou,  
COMMANDANT LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE  
DE VESOUL

à Vesoul, le 19 octobre 2020.

Monsieur le président,

En cette période de chasse, la gendarmerie vous invite à être particulièrement attentifs quant aux objets, de valeur ou non, que vous pourriez laisser apparents dans l'habitacle de votre voiture.

En effet, deux récents cas de vol d'armes d'épaule sur les secteurs d'Ovanches et Traves imposent de redoubler de vigilance quant à la manière d'opérer (bris de custode) de certains délinquants.

Lors des périodes de chasse, les véhicules sont souvent stationnés en bordure de route dans des endroits relativement isolés et à l'abri des vues. Aussi, veillez à ne rien laisser qui puisse attirer les délinquants à commettre des « vols à la roulotte » : GPS, papiers d'identité, documents divers, sacoches avec trousseau de clés sont autant de butins appréciés par les voleurs. Évitez de laisser à la vue les housses de vos fusils ou carabines et encore moins des armes à feu ; à défaut déposez-les systématiquement dans un coffre fermé et non vitré. Si vous avez la possibilité, regroupez vos véhicules, voire désignez une personne de "garde" de véhicules.

Ces remarques s'appliquent également pour les cabanes de chasse.

Pour rappel, « toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée. » article 5 de l'arrêté 2006-03-31 art. 1 JORF 15 avril 2006. Par ailleurs, nous vous rappelons que l'acquisition d'arme ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un professionnel.

Enfin, dans l'hypothèse où vous seriez victime de ce type de vols, ayez le réflexe de photographier en amont vos armes (avec des points de détails précis), en plus des références dont vous disposez, pour faciliter les enquêteurs dans l'identification de celles-ci en cas de découvertes.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef d'escadron Arnaud Lavalou

Monsieur Michel Dormoy  
Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs  
de Haute-Saône  
10, rue de Verdun  
70000 Noidans-les-Vesoul